

23 juin 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 23 juin 2023

Diverses modifications du Code d'instruction criminelle II - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant diverses modifications du Code d'instruction criminelle II.

Les modifications concernent les quatre thèmes suivants :

- la responsabilité civile de l'infiltrant civil
- la reconnaissance préalable de culpabilité (RPC, article 216 du Code d'instruction criminelle)
- les promesses relatives à l'action publique, à l'exécution de la peine ou à la détention à la suite d'une déclaration dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme
- la procédure de règlement à l'amiable (article 216*bis* du Code d'instruction criminelle)

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be